

Discours de S.E. M. Jean Lamy, Ambassadeur de France au Burundi  
à l'occasion de réunion à Bujumbura du comité consultatif régional  
du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC)

Bujumbura – 26 mai 2011

- Monsieur le chef de Cabinet représentant le ministre de l'Eau de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, en charge de la forêt ;
- Messieurs les représentants des ministres en charge des affaires étrangères, de la culture, du tourisme, de l'énergie ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Cabinet du Président de la République, ainsi que de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> vice-présidence ;
- Chers collègues, représentants du corps diplomatique et des partenaires du développement;
- Monsieur le Facilitateur du PFBC ;
- Monsieur le Secrétaire exécutif de la COMIFAC
- Monsieur le Secrétaire général adjoint de la CEEAC ;
- Mesdames et Messieurs les hauts responsables des ministères et autres organismes concernés par la protection de la forêt ;
- Mesdames et Messieurs les participants à la conférence de Bujumbura, tous membres à un titre ou à un autre du PFBC ;
- Distingués invités, chers amis ;

C'est un très grand plaisir pour moi de vous accueillir ce soir à la Résidence de France, pour au moins deux raisons :

- 1- **La France partage avec le Burundi**, et ses autres partenaires, les mêmes convictions sur l'intérêt de la préservation des forêts et la gestion durable des forêts dans une perspective de développement durable au service du développement et de la lutte contre la pauvreté, en tenant pleinement compte des enjeux et synergies de la dimension régionale. C'est pourquoi la France soutient activement depuis ses débuts la COMIFAC et le PFBC, en solidarité plus particulièrement avec la facilitation actuelle du Canada, que je tiens à saluer ce soir (en particulier l'agence canadienne de développement international), et avec celle de l'Allemagne, qui a joué et continue de jouer un rôle-clé dans ce processus, que je salue également.

- 2- **La coopération franco-burundaise dans le domaine de l'environnement** se veut exemplaire et doit pouvoir s'inscrire et bénéficier du nouveau cadre d'instruments que vous contribuez à mettre en place à la faveur de réunions comme celle-ci, qui fait suite à celle de la COMIFAC à **Kinshasa** la semaine dernière, et prépare la réunion extraordinaire de **Brazzaville**, la semaine prochaine des trois grands bassins forestiers mondiaux.

Nous tous, qui participons à ces processus sommes convaincus des interactions étroites entre la lutte contre le changement climatique, la conservation de la biodiversité, le développement et la lutte contre la pauvreté. Et rôle des forêts dans tout cela.

1- Je ne répéterai pas ici ce qu'a dit hier très bien, à l'ouverture de la conférence, le Ministre de l'Environnement du Burundi. Au-delà d'un patrimoine naturel exceptionnel et de l'intérêt de préserver la biodiversité, qui sont autant d'atouts notamment pour le tourisme, les forêts jouent un rôle essentiel dans la vie économique et pour le développement : qu'il s'agisse des forêts de montagne dans la régulation du régime des eaux, pour la production de thé, ou des forêts côtières pour la réduction de l'érosion et, donc, la préservation des ressources halieutiques, sans parler de la multitude des produits que fournit la forêt, qui sont source de subsistance et de revenus. (cf le film)

Pour préserver cette richesse le Burundi a lancé une politique résolue de protection et de reboisement, connectée avec les besoins des populations, avec bien sûr une dimension adéquate, pour accroître l'efficacité des actions, d'intégration régionale et de participation aux différents processus internationaux de nature à garantir une meilleure politique d'environnement-développement.

2- La France est résolument engagée dans ces processus et agit pour accompagner le Burundi dans cette démarche.

Quelques exemples :

### A- Projets FFEM financés en 2010 et 2011 sur volet "Programme de petites initiatives"

- **Association Burundaise de Protection des Oiseaux** : projet de protection de la biodiversité de la zone Delta de la réserve Rusizi (1000 hectares) avec action de développement local pour les 300 familles de pêcheurs de la zone : création d'une association de pêcheurs, code de gestion durable sur les méthodes de pêche, plantation de 100000 plants d'acacias...
- **Association de Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi (APRN-BEPB)** : aménagement des berges du lac Rweru : projet de restauration de la végétation de bordure du lac, d'amélioration des conditions biophysiques du milieu agricole riverain du lac Rweru, introduction auprès des communautés locales des méthodes rationnelles de valorisation des espèces herbacées artisanales des marais.
- **Action Ceinture Verte pour l'Environnement (projet validé par le Comité FFEM main non encore signé)** : Dans le cadre du programme « Paysage Protégé du Nord Est du Lac Tanganyika » (PPNELT), le projet permettra de lutter contre la disparition de l'hippopotame par la réalisation d'un état des lieux global des effectifs et la mise en place d'un programme de suivi écologique sur une bande côtière de 32 km de la pierre "Livingstone Stanley" jusqu'au delta de la rivière Rusi

### B- Le volet Environnement de la coopération Pays de la Loire-Burundi :

Le Programme Paysage protégé du nord-est du lac Tanganyika (PPNELT) a été mis en oeuvre par la coopération (coordinateur Environnement - M. Jérôme GAUGRIS et Richard Harimenshi) en 2009 autour d'un consortium d'acteurs comprenant l'ABO, l'ACVE, l'INECN (Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature), Autorité du lac Tanganyika. Ce programme vise à la protection de **7 sites pilotes dans la partie nord-est du lac** (la lisière de Bujumbura) allant de la réserve de la Rusizi jusqu'à la rivière Kanyosha avec des actions de bornage et d'aménagement (**aménagement du bassin versant de la rivière Ntakangwa en cours**, par ex mise en place de circuits VTT et circuit bateau à la Rusizi), des actions de sensibilisation auprès des pouvoirs publics et des scolaires (ateliers de sensibilisation avec les écoles, la police de l'environnement...), des actions de plaidoyer pour la protection du littoral (lutte contre les permis de construire illégaux, lutte contre l'habitat sauvage), des actions de

### C- Action au titre du Fonds Social de Développement en 2011 :

**Réseau Burundi 2000 Plus : projet de préservation de la Biodiversité du parc de la RUVUBU** : L'action proposée consiste à promouvoir des activités qui concilient les intérêts économiques des populations riveraines du Parc de la Ruvubu du côté de Mutumba et la préservation de la biodiversité de ce même parc. La population riveraine du Parc National de la Ruvubu s'approvisionne dans cette aire protégée pour satisfaire leurs **besoins en bois de chauffage, en bois de construction, en bois utilisé en tuileries et briqueteries...** Ce qui occasionne l'épuisement des ressources du parc. L'action proposée ici est de **prendre des mesures efficaces qui visent i) la sensibilisation et l'éducation** environnementale, **ii) la plantation** des essences agro forestières pour le reboisement des espaces déboisées à l'intérieur du Parc (coté Rabiro) et dans les exploitations agricoles des groupes cibles, **iii) la**

production et la diffusion des foyers améliorés pour réduire les menaces sur les ressources floristiques en tant que combustible, iv) l'apiculture, activité génératrice de revenus.

#### **4) Actions de plaidoyer : renforcement participation du Burundi aux conférences internationales et sensibilisation du grand public au Burundi :**

- L'Ambassade de France soutient, au delà des outils mentionnés plus haut, le Ministère de l'Eau, l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme par un appui dans la participation aux conférences internationales sur le climat et la biodiversité, aujourd'hui, réception donnée en l'honneur du PFBC et mise en relation des acteurs locaux et internationaux, et à l'avenir : appui à la participation du Burundi au Forum régional sur la protection des forêts à Yaoundé ([initiative France-Chine-Afrique](#)), en mars 2012, appui à la participation du Burundi au [Forum Mondial de l'Eau](#) de Marseille.

- L'Ambassade de France intervient également sur le volet sensibilisation du grand public aux questions environnementales : organisation le 25 novembre dernier à l'Institut français du Burundi en partenariat avec le Maire de Bujumbura d'un débat sur "Comment concilier enjeux économiques et enjeux environnementaux à Bujumbura Mairie ?".

Bref , vous le voyez, des choses se font . Nos instruments s'appellent FFEM, FSD, coopération décentralisée... Mais vous, ici, vous avez parlé intégration régionale, REDD+, fonds carbone...

Mon souhait le plus sincère est que de telles réunions permettent une confrontation entre l'approche-projet, la dimension de développement local des projets environnementaux, avec les instruments du cadre régional et international que vous maîtrisez. Pourquoi ne pas imaginer, demain, qu'un des projets de reforestation ou de gestion rationnelle de la forêt que nous accompagnons ici, ne puisse faire l'objet d'un projet REDD+ (Reduction des Emissions de la Déforestation et de la Dégradation de la Forêt), ou d'une action spécifique de la COMIFAC ou du Partenariat au Burundi.

En émettant ce vœu et en souhaitant un plein succès à la fin de vos travaux à Bujumbura et pour les prochaines échéances forêt-développement qui sont devant nous, qu'elles soient nationales, sous-régionales ou internationales, je vous invite à dire avec moi :

Vive la coopération internationale pour l'environnement et le développement durable en cette année internationale des forêts !